



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général
du mardi 27 octobre 2015, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance extraordinaire du mardi 27 octobre 2015 en indiquant qu'il est heureux de reprendre cette place qui était la sienne en début de législature. Il se réjouit de voir des séances avec des débats nourris, voire parfois un peu électriques ou piquants, mais toujours dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 19 Conseillers généraux.

Absentes excusées

Gaëlle Kammer
Coralie Seiler
Angèle Durini
Flavia Maire

Démissionnaire

Julie Matthey-Prévôt

Monsieur le Président Yvan Monard propose de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point n°5 « Achat du bâtiment sis Grande rue 22 (cure) et rénovation du rez-de-chaussée » et donne la parole à Monsieur Pascal Humbert-Droz.

Monsieur Pascal Humbert-Droz indique que comme indiqué dans le courrier adressé aux Conseillers généraux le 2 octobre 2015, lorsque le Conseil communal a décidé de convoquer la séance extraordinaire de ce mardi 27 octobre 2015, il était dans son intention de soumettre au Conseil général un rapport concernant l'achat du bâtiment de la cure. Cependant, lorsque ce rapport fût terminé et prêt à être envoyé aux Conseillers généraux, l'administrateur communal s'est adressé au Service des communes pour contrôler les termes des différents articles qui figuraient sur l'arrêté de ce rapport. Lors de ce contact téléphonique, le responsable administratif de ce Service des communes a expliqué clairement qu'avec le nouveau règlement sur les finances récemment en vigueur, ce type de dossier n'avait plus besoin d'être accepté par l'autorité législative, tout en connaissant pour quels motifs la commune souhaite acquérir ce bâtiment. Le Service des communes a donc informé que cet achat d'immeuble était destiné au patrimoine financier. Il suffisait donc de faire parvenir un rapport à Neuchâtel pour qu'il soit sanctionné par le Conseil d'Etat. Ce rapport a été de ce fait envoyé le 9 octobre 2015 à l'Etat de Neuchâtel et le mercredi 22 octobre 2015, l'administration recevait un e-mail de ce fameux Service des communes indiquant une interprétation différente des nouvelles dispositions légales. En voici son contenu :

« Votre projet, visant à titre prépondérant l'établissement d'une structure d'accueil de l'enfance doit être considéré comme une opération relevant du patrimoine administratif de votre commune. Il s'agit en effet là, quelque soit la forme juridique effective de l'entité qui gère la structure, d'une tâche publique imposée aux communes par la loi. Cette affaire-là est donc de compétence du Conseil général. ».

Mis devant le fait accompli, le Conseil communal soumet de ce fait au Conseil général ce rapport concernant l'achat et la rénovation de la cure ce soir. En repoussant ce dossier ultérieurement, il serait très difficile de mettre sur pied cet accueil pour la rentrée d'août 2016, raison pour laquelle une modification de l'ordre du jour est demandée.

Monsieur le Président Yvan Monard constate que cette modification de l'ordre du jour ne suscite pas d'opposition; il se présente alors comme suit :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015,
2. Demande d'un crédit de fr. 38'000.- permettant l'étude de faisabilité de la réfection de la Grande rue (y compris création d'un trottoir et mesures du PGEE),
3. Demande d'un crédit de fr. 11'800.- permettant la mise à niveau de l'éclairage public de l'escalier reliant la Grande rue à la Citadelle,
4. Ratification de la Convention de regroupement, en région de secours et de défense contre les incendies et les éléments naturels, des Montagnes neuchâtelaises,
5. Achat du bâtiment sis Grande rue 22 (cure) et rénovation du rez-de-chaussée,
6. Courrier(s).

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2015

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 38'000.- permettant l'étude de faisabilité de la réfection de la Grande rue (y compris création d'un trottoir et mesures du PGEE)

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Guillaume Maire** indique que c'est avec plaisir qu'il découvre cette demande de crédit qui est notamment la première étape pour la création d'un trottoir le long de la Grande rue. Le Parti Socialiste et Libre fait entière confiance au Conseil communal quant au choix du cabinet d'ingénieurs afin qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise quant à ses divers et nombreux travaux. Il s'agira de travaux coûteux mais indispensables, raison pour laquelle le Parti Socialiste et Libre acceptera cette demande de crédit.

Monsieur Rolf Hostettler indique que le Parti Libéral-Radical va également accepter cet arrêté. Vu l'ampleur de ces travaux, il paraît justifié de faire une pré-étude avant l'étude proprement dite.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

3. Demande d'un crédit de fr. 11'800.- permettant la mise à niveau de l'éclairage public de l'escalier reliant la Grande rue à la Citadelle

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant accepte cette demande de crédit pour moderniser le dernier lampadaire qui reste encore de l'ancienne génération et qui permettra aussi d'éliminer la dernière zone d'ombre à la sortie de l'escalier.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que cette dépense est de compétence du Conseil communal qui aime aussi bien que les choses soient claires. A part ces escaliers-là, il y a encore une zone d'ombre au village et Monsieur Jean-Maurice Calame aurait aimé qu'il y ait une fois une discussion dans les groupes pour savoir si cet investissement vaut la peine pour éclairer le tronçon entre la rue de la Prairie et Le Voisinage. Une petite étude montre que cela coûterait fr. 23'000.- pour équiper de 4 lampadaires cette zone-là (génie civil et éclairage). Monsieur Jean-Maurice Calame aimerait qu'il y ait une réflexion car le Conseil communal amène des projets mais ne sait pas toujours s'ils sont biens et justes.

Un citoyen a demandé au Conseil communal d'éclairer la sortie du village direction Neuchâtel, mais il y a un trottoir et un passage sous-voie dans cette zone, donc ce serait un peu du luxe.

Le grand chantier de remise à niveau de l'éclairage public sera terminé. Il y avait 195 points lumineux en 2010 pour une consommation de 20'214 watts. Aujourd'hui, avec 225 points lumineux, dont notamment le quartier des Prises et divers points, la consommation est de 13'616 watts, soit fr. 5'000.- d'économie d'électricité par année. Fr. 18'300.- avaient été payés en 2007 alors que fr. 13'300.- ont été payés en 2014. Il est donc intéressant d'investir pour une meilleure efficacité.

La prochaine nuit des étoiles aura lieu le 21 novembre 2015 de toute façon et par n'importe quel temps. La première édition a eu un certain succès qui a permis de voir ce qu'était un village sans éclairage public, puisqu'il faisait très sombre. Suite à cela, un sondage sera effectué, mais l'idée du Conseil communal n'est pas d'éteindre complètement le village.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

4. Ratification de la Convention de regroupement, en région de secours et de défense contre les incendies et les éléments naturels, des Montagnes neuchâteloises

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Barth indique que le Conseil communal est un peu gêné de présenter au Conseil général une telle demande puisque c'est déjà la troisième fois que l'autorité législative doit se prononcer sur des points sur lesquels le Conseil communal a déjà pris position, mais les juristes n'arrivent pas à s'entendre sur la procédure à suivre au niveau cantonal. Ce qui se passe, c'est comme pour le cercle scolaire et comme pour le guichet social, ces regroupements sont issus de lois cantonales qui obligent les communes à réaliser cela. Normalement, dans ce cas-là, c'est de compétence du Conseil communal mais les juristes veulent quand-même que le Conseil général ratifie cette décision, mais c'est comme si le Conseil général avait un bulletin de vote avec seulement un « oui », d'où la gêne du Conseil communal.

Indépendamment de cela, ce regroupement se passe très bien. Il rassemble toutes les Montagnes neuchâteloises, donc le Conseil communal ne voit pas tellement dans quel autre groupement il

pourrait aller. Au niveau financier, les coûts sont tout à fait maîtrisés et restent du même ordre qu'ils le sont pour l'instant.

Madame Sylviane Barth admet qu'à part dire « oui », le Conseil général n'a pas grand-chose à faire d'autre et indique que la convention de regroupement semble bien réglée et équilibrée, avec un commandement où les pompiers volontaires et professionnels ont du poids dans les décisions, ce qui est une bonne chose. Il est important pour le corps des sapeurs-pompiers de la Vallée d'avoir encore des voix et puisse donner son avis pour continuer à bien fonctionner comme il le fait actuellement.

De plus, les coûts ne devraient semble-t-il pas trop augmenter et le Parti Socialiste et Libre espère que cela se vérifiera.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que le transfert de gouvernance politique et financière est effectif directement et pense que l'on va devenir spectateurs des décisions qui seront prises et il ne restera à la commune qu'à payer. Le souhait du Parti Libéral-Radical se situe au niveau des coûts qui paraissent maîtrisés actuellement. Comme mentionné, les coûts « *devraient être inférieurs à la moyenne des coûts des autres cantons* » alors que Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que les coûts dans les cantons suisse-allemands sont sensiblement plus élevés. De ce fait, le jour où on voudra trouver des excuses, ce ne sera pas un problème de justifier des augmentations. Le Parti Libéral-Radical espère que cela ne sera pas le cas, mais la commune n'a pas d'autre alternative, donc pas le choix.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

5. Achat du bâtiment sis Grande rue 22 (cure) et rénovation du rez-de-chaussée

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Pascal Humbert-Droz annonce que le Conseil communal estime que l'achat de ce bâtiment est une bonne opportunité. En implantant une extension parascolaire au rez-de-chaussée de cette maison, plusieurs secteurs de la commune seront dynamisés. Son implantation au cœur du village pourra alors lui donner encore plus de vitalité. En dehors du fait que la commune doit offrir un certain nombre de places d'accueil, le développement d'une structure offrira une facilité d'organisation aux parents qui sont de plus en plus nombreux à travailler à deux, ainsi qu'un atout pour attirer de nouveaux habitants. Il s'avère que le Conseil communal a la chance d'avoir eu des contacts avec l'Eglise réformée neuchâteloise (EREN) au moment où elle s'apprêtait à se séparer de ce bien. L'EREN est sensible au fait que ce bâtiment puisse être utile à la communauté. Le Conseil communal considère le montant de cet achat à la hauteur des prix du marché actuel. Toutefois, en investissant une somme qui n'est pas négligeable pour rénover cette bâtisse, le Conseil communal est conscient que la commune ne va pas s'enrichir pécuniairement parlant, mais elle va accroître ses prestations.

Les chiffres figurant sur le rapport destiné à Neuchâtel correspondaient à des loyers bruts qui ne correspondaient pas à la réalité. Le Conseil communal a été orienté sur cette manière de calculer par ce fichu Service des communes, mais il n'était pas exact. Dans le rapport distribué ce soir, il n'y a que le montant des loyers, des intérêts et des amortissements qui changent. On peut donc y voir les loyers nets qui sont appliqués pour la famille Poirier ainsi que le loyer prévu pour l'Association de la crèche. Cette dernière location, fr. 1'150.- par mois, correspond aux prix pratiqués dans les autres immeubles appartenant à la commune des Ponts-de-Martel.

Du côté de l'Association de la crèche, un budget prévisionnel a été établi en tenant compte de ce loyer ainsi que de celui de La Loyauté.

Avant de proposer au Conseil général l'achat de ce bâtiment, le Conseil communal a dû s'assurer que l'extension de la structure parascolaire soit possible. Etant donné que cette crèche est subventionnée, elle est surveillée par l'Office d'accueil extrafamilial. Ce budget a été accepté par cet office de surveillance.

Cette situation sur deux sites va courir sur une durée de 4 ans, car la crèche a un bail commercial pour les locaux de l'ancienne Loyauté. A terme, le Conseil communal imagine tout déménager à la cure. La situation sera donc plus confortable à l'avenir. Le Conseil communal souhaite donc que le Conseil général accepte cette dépense permettant l'achat et la rénovation du bâtiment situé à la Grande rue 22, en le remerciant de son enthousiasme et de son attention.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Lise-Marieke Richard** estime que l'achat de la cure est une réelle opportunité car il est essentiel de garder une structure d'accueil suffisante pour les enfants afin de conserver l'attractivité du village pour les familles. Ce bâtiment est idéal pour accueillir une telle structure de par sa situation au centre du village mais aussi par les jeux et jardins aux alentours, et également pour sa taille suffisante pour regrouper dans le futur le parascolaire et la crèche. Le Parti Socialiste et Libre accepte donc cet achat.

Monsieur Martial Roulet indique que le fait de faire vivre notre village passe par le soutien aux entreprises créatrices d'emplois mais également aux structures d'accueil et scolaires proposées notamment. Ce projet n'a pas de réel but de rentabilité, ce qui est tout à fait admissible au vue de l'utilisation prévue du bâtiment concerné. Les chiffres, bien que revus, démontrent une couverture raisonnable des dépenses hypothécaires, d'entretien et de remboursement de la dette. Au vue de ce que Monsieur Pascal Humbert-Droz vient d'argumenter, le Parti Libéral-Radical soutiendra volontiers ce projet.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant a accueilli avec plaisir ce projet d'achat de la cure qu'il encourage vivement du fait qu'il est important de maintenir des places de crèche au village. Les montants soumis ce soir paraissent plus réalistes avec cette nouvelle méthode de calcul qui ne se base pas sur le Service des communes. Cet achat sera de ce fait soutenu par le Parti Démocratique Indépendant.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

6. Courrier(s)

Monsieur le Président Yvan Monard fait lecture de la lettre de démission du Conseil général et de la Commission trafic et sécurité reçue de Madame Julie Matthey-Prévôt.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h30 en remerciant toutes et tous pour leur présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire-adjointe,

Yvan Monard

Gaëlle Kammer